

Brunswick. Si l'on doit livrer la guerre à la pauvreté, il n'y a pas de meilleur endroit où commencer que dans nos régions rurales durement éprouvées et dont les habitants n'ont certes pas pu profiter des mêmes occasions que ceux d'ailleurs.

Une grande partie de la population du Nouveau-Brunswick se compose de petits cultivateurs. C'est le cas, notamment, dans ma circonscription. Autrefois, les programmes agricoles destinés à aider les gros exploitants n'en ont guère tenu compte. Ils ont besoin d'aide en ce qui concerne le grain de provende et les engrais à bon marché. Ils demandent aussi que soit modifié considérablement le régime des subventions pour l'élevage. L'intérêt du petit agriculteur serait mieux servi s'il pouvait tirer parti de la qualité plutôt que de la quantité.

A ce propos, je pourrais parler également des tarifs-marchandises. La modification du régime des transports doit s'effectuer en tenant compte de nos besoins spéciaux dans la région atlantique. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a dit récemment que «les chemins de fer étaient, par comparaison, plus importants ici que dans le centre du Canada». Je partage non seulement cette opinion, mais je dois ajouter qu'en apportant les modifications proposées, on devra revenir au but premier de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Les questions ferroviaires touchent de très près la ville de Moncton, élément si important de ma circonscription. M. Grayston, vice-président pour la région atlantique du National-Canadien, a dit qu'en 1964, les chemins de fer avaient connu une activité sans précédent dans cette région. L'augmentation du trafic-marchandises a été de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente et celle du trafic-voyageurs de 10 p. 100.

Le transport du minerai à partir des mines et du concentrateur dans la région de Bathurst est un des événements les plus importants. Mais ce n'est que le début de grandes réalisations dans cette partie du Nouveau-Brunswick qui continueront à favoriser toute la côte et constitueront un apport considérable pour notre centre ferroviaire et nos ports.

• (4.00 p.m.)

Je suis heureuse de féliciter la direction du National-Canadien d'avoir conclu une entente à Moncton qui permettra de mettre en valeur le centre de la ville par l'aménagement d'un grand centre commercial. Cela comprend la création d'un grand centre commercial et l'aménagement d'une propriété des chemins de fer actuellement très laide. Le fait est que, dans l'ensemble, le programme d'aménagement du National-Canadien, au cœur de la ville, redonne à Moncton une partie du cachet qu'elle avait aux premiers temps

du rail, alors que les transports étaient sa raison d'être.

Par bonheur, notre économie est aujourd'hui beaucoup plus diversifiée. La distribution et le commerce de détail restent cependant notre principale activité.

Nous avons assurément grand besoin d'industries de fabrication et d'occasions d'emplois. Un organisme provincial est en train d'établir un complexe de produits chimiques au cap Dorchester, dans la circonscription. C'est dans une entreprise de ce genre que l'Office d'expansion économique de la région atlantique peut se rendre utile. L'emplacement est idéal pour la distribution, par eau et par terre, à travers les provinces Maritimes et pour les expéditions par voie maritime à l'Europe, aux États-Unis, à l'Amérique du Sud et aux pays en voie de développement. De grandes entreprises privées de l'industrie chimique sont déjà convenues de s'y installer et les travaux de construction sont fort avancés.

L'aide de l'Office d'expansion économique de la région atlantique a permis la mise en chantier du plus grand aménagement de force motrice jamais vu dans la région atlantique. La centrale se trouvera en fait loin de Westmorland, mais elle desservira le littoral est où nos plus grandes industries extractives sont en voie d'expansion.

Monsieur l'Orateur, ce fut pour moi un honneur que de faire partie du comité des pensions, d'autant plus que les pensions sont très importantes dans ma circonscription. Nous avons une forte proportion de vieillards et, parmi les gens d'âge moyen, il y a des nécessiteux qui exigent la protection d'un bon régime national de pensions à participation.

Sans doute, comptons-nous un bon nombre d'employés fédéraux et d'employés de chemins de fer qui bénéficient de régimes de pension, mais il y en a encore bien plus, surtout dans les régions rurales, qui n'ont pas ou presque pas de protection. Contrairement aux régions fortement industrialisées du pays où les régimes de pensions privés sont plus répandus, il nous faut compter sur un régime national. En plus d'aider les particuliers, le régime de pensions du Canada améliorera l'économie de notre région, stimulera les dépenses du consommateur et contribuera à répartir la richesse du pays. Je veux mentionner aussi le nouveau code du travail qui déterminera les normes de salaires, d'heures de travail et de congés des employés relevant de la juridiction fédérale. Beaucoup de gens dans Westmorland profiteront directement de cette mesure législative, et d'autres en bénéficieront indirectement, à mesure que les normes s'élèveront.

L'accent qu'on met sur la formation technique revêt notamment une grande impor-